

**Accord d'association: Consultation tripartite préparatoire à la 9^{ème} réunion du
sous-comité de coopération douanière et fiscale UE-Tunisie**

Tunis, 31 janvier 2017

En prévision de la 9^{ème} réunion du sous-comité de coopération douanière et fiscale UE-Tunisie qui s'est tenue à Tunis le 2 février 2017, une réunion tripartite réunissant les autorités tunisiennes, l'UE et des représentants de la société civile tunisienne, s'est tenue le 31 janvier 2017 à Tunis. Une quinzaine de représentants de la société civile tunisienne (universitaires, associations, opérateurs économiques) ont assisté à cette rencontre qui s'est déroulée dans une atmosphère constructive et ouverte. Les parties tunisiennes et européennes étaient représentées respectivement par le Colonel Major M. Maher Kharrat, Contrôleur général chargé des bureaux spécialisés à la Direction générale des douanes et par M. Péter Kovács, Chef d'Unité à la Direction Générale Fiscalité et union douanière de la Commission européenne.

I - Résumé

M. Péter Kovács a rappelé que l'objectif des réunions du sous-comité de coopération douanière et fiscale était d'échanger avec les douanes tunisiennes sur les questions d'intérêt commun. Il s'agit d'un événement important qui permet de faire une évaluation de la coopération douanière dans le cadre de l'accord d'association entre l'Union européenne et la Tunisie, d'examiner les problèmes et difficultés éventuels, d'en tirer les conclusions et, le cas échéant, de prendre les mesures qui s'imposent. C'est aussi un volet de l'accompagnement de la douane tunisienne dans le processus de modernisation en cours. M. Kovács a ensuite présenté les points saillants de l'ordre du jour du comité et notamment les questions relatives à l'origine des marchandises.

En ce qui concerne les contrefaçons, M. Kovács a indiqué que, certes la Tunisie n'est pas un fournisseur majeur de contrefaçons vers l'UE, mais le sous-comité est le lieu approprié pour présenter les approches législatives respectives de l'Union et de la Tunisie dans ce domaine.

D'autres questions ont été soulevées concernant notamment des difficultés rencontrées par des exportateurs tunisiens pour l'apurement de certains régimes douaniers ou encore la modernisation de la douane et de la fiscalité. Sur ce dernier point certains intervenants ont déploré que les projets n'avancent pas assez rapidement.

En réponse à ces questions, le Colonel Major M. Maher Kharrat a précisé que la législation douanière permet aux opérateurs le droit de recours contre les décisions prises au niveau des bureaux des douanes régionaux ou frontaliers. Il a affirmé que la direction générale des douanes n'épargne aucun effort pour recevoir les doléances des opérateurs économiques afin de les aider à surmonter les difficultés spécifiques d'ordre douanier et à présenter, chaque fois que la nécessité se fait sentir, des propositions pour une meilleure simplification des formalités. Il a présenté brièvement les grands axes du projet de modernisation de la douane tunisienne.

Concernant l'assistance technique à la Tunisie, M. Kovács a souligné que l'UE était prête à apporter son soutien à la modernisation de la douane tunisienne ; il appartient à la Tunisie de définir ses besoins à cette fin.

II Observations de l'Union européenne

Cette réunion tripartite, où tous les sujets sont abordés de façon claire et franche, revêt un caractère exemplaire. Effectué pour la première fois avant la réunion du sous-comité, il a été le lieu d'échanges constructifs en permettant à chacun des participants de s'exprimer pour clarifier ses positions respectives.